

CONTRAT FROMAGES de chèvre 2022

Entre la productrice:

Agnès GACHIGNARD
LE BUISSON
85140 ESSARTS EN BOCAGE
Email : lesalpines@wanadoo.fr
Tel : 06 09 64 85 07

et l'adhérent(e) :

Mme,M
Adresse :
.....
Tél :
Courriel :



La productrice s'engage à :

Fournir les produits laitiers commandés, transformés à la ferme sous le label AB. Elle s'engage aussi à respecter la chaîne du froid et à se conformer à la réglementation relative à la conservation des produits.

« Je m'occupe de 60 chèvres, principalement la chèvre de race alpine mais aussi des croisés nubienne et poitevine sur 43 ha. L'ensemble de l'exploitation est en BIO. Les chèvres sont au pâturage de mars à décembre. Toute l'alimentation : le mélange céréalier et le foin, est produit sur la ferme. La reproduction se fait naturellement entre août et novembre et les mises-bas ont lieu de février à avril. Le cycle naturel de la chèvre est respecté et donc il n'y a pas de production de lait entre décembre et février. Tout le troupeau est soigné avec les huiles essentielles par automédication et aucun antibiotique n'est employé.

Je vous propose mes fromages produits sur la ferme une fois par mois. »

L'adhérent s'engage à :

Venir chercher sa commande aux heures de distributions ou à trouver quelqu'un pour prendre ses produits. En cas d'oubli, le panier ne sera ni remplacé, ni remboursé. Il s'engage à joindre le règlement à la commande et à s'acquitter de la cotisation annuelle. Tout comme la productrice, l'adhérent respecte les principes de la charte des AMAP. En conséquence de quoi, il accepte d'en partager les avantages et les inconvénients. Pour plus d'informations, saisir le lien suivant sur Internet : (https://wp.amap44.org/wp-content/uploads/charte_des_amap_2014.pdf)

Organisation des distributions :

Conformément au tableau des commandes, celles-ci se tiendront, entre 18h30 et 19h30, au local du bar du terrain de foot des Richardières à Aigrefeuille-sur-Maine (voir les dates au verso).

Il est conseillé de venir chercher les produits avec un sac isotherme et des contenants hermétiques pour permettre la meilleure conservation possible et afin d'éviter aussi les emballages inutiles. L'adhérent note que sa participation à quelques distributions peut faire partie de son contrat.

Tableau des commandes à remplir au verso

Modalités de paiement et de remise du contrat :

Règlement : Chèque(s) à l'ordre de Agnès Gachignard

Le règlement se fait à la signature du contrat (voir ordre ci-dessus).

Choix du règlement : 1 chèque 2 chèques 3 chèques

→ l'adhérent joint un chèque de 5€ à cette commande (à l'ordre de l'Amap d'Aigrefeuille sur Maine), s'il n'a pas encore réglé la cotisation pour l'année en cours.

Remettre le tout dans une enveloppe puis dans la boîte à contrats lors des distributions (ou à un référent).

Référents produits pour l'Amap : Bruno GUITTON (0637944687) bruno.guitton@cegetel.net

L'adhérent note que ses données personnelles figureront sur le site Cagette.net pour le bon fonctionnement de l'Amap. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, il bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Il peut, à tout moment, exercer ce droit.

Fait à Aigrefeuille, le

Signatures :

L'adhérent(e) :

Le producteur :

.../...

		31 Mar	14 Avr	28 Avr	12 Mai	25 Mai	9 Juin	30 Juin	13 Juil	25 Aou	8 Sep	22 Sep	6 Oct	20 Oct	Total €
Yaourt Nature	0,90€ /pièce														
Camembique	3,90 €	X											X	X	
Frais	3,30€ /pièce														
Demi-sec	3,30€ /pièce														
Cabrisse	3,70€ /pièce														
Bûche	4,90€ /pièce												X	X	
Poivre	3,70€ /pièce														
Indy	3,70€ /pièce														
Tandoori	3,70€ /pièce														
Saveur Automne	3,70€ /pièce														
Tomme 200g	7 € la part														
Bleu 200g	6 € la part	X													

Total de la commande :

€